



Baromètre fiscal vaudois

Conférence de presse, le 9 novembre 2021
Hôtel de la Paix, Lausanne



Agenda

Accueil et introduction

Hélène Béguin

Présidente du Conseil d'administration de KPMG Holding AG, KPMG

Aperçu de la fiscalité des entreprises vaudoises et comparatifs suisse et international

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Défis internationaux à venir: BEPS 2.0

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Aperçu de la fiscalité des personnes physiques vaudoises et comparatif suisse

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Evolution de la fiscalité vaudoise: priorités, par la CVCI

Claudine Amstein

Directrice de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, CVCI

Questions et table ronde

Apéritif dînatoire



Accueil et introduction

Hélène Béguin

Présidente du Conseil d'administration de KPMG Holding AG, KPMG

Contexte général

1 Le canton de Vaud aujourd'hui

- Avec un très large soutien populaire, le canton de Vaud a introduit en 2019 et en 2020, les différents volets de la réforme de la fiscalité des entreprises avec – notamment – un taux d'impôt sur le bénéfice de 14% et différentes mesures favorisant les activités de R&D.
- Cette réforme visait à maintenir l'attractivité du canton de Vaud pour les entreprises et, en particulier celles faisant partie de groupes multinationaux qui voyaient leur régime fiscal supprimé et dont les activités induisent des effets directs et indirects positifs pour l'ensemble de l'économie vaudoise.
- Du côté des personnes physiques, le canton de Vaud connaît, une des impositions les plus élevées de Suisse. Les déductions introduites ces dernières années, de par leurs impacts très limités, n'ont pas modifié cet état de fait. En particulier, tant le revenu que l'outil de travail demeurent très lourdement taxés.

2 Développements internationaux – BEPS 2.0

Afin de lutter contre les planifications fiscales agressives, sous l'impulsion de l'OCDE, les règles fiscales applicables aux grandes multinationales devraient être révisées à partir de 2023 :

- Pilier 1 → Extension du droit de taxer et allocation aux pays de marché
- Pilier 2 → Introduction de diverses mesures pour assurer un taux minimum d'imposition mondial de 15%

3 Perspectives et défis fiscaux pour le canton de Vaud

- Avec le Pilier 2, le taux d'impôt sur le bénéfice va perdre en importance en tant que facteur de différenciation contribuant à l'attractivité du canton vis-à-vis de juridictions ayant un coût de vie plus compétitif.
- L'avantage économique des entreprises lié aux exonérations fiscales temporaires, aux mesures favorisant les activités R&D et aux mesures transitoires introduites par la RFFA, sera réduit pour les grandes multinationales.
- Le Canton de Vaud et la Suisse devront trouver des nouvelles mesures, fiscales ou d'autres natures, pour maintenir leur attractivité.



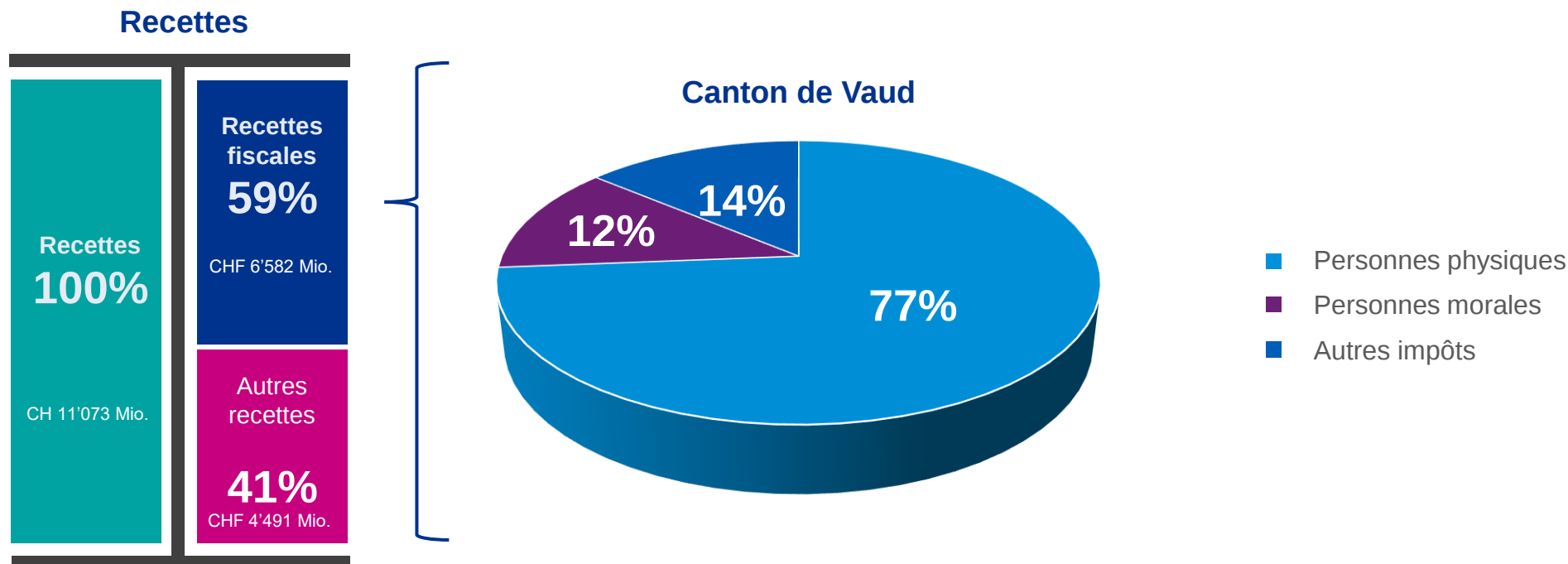
Structure des revenus fiscaux

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Structure des revenus fiscaux en 2020

Par type d'impôt : canton de Vaud



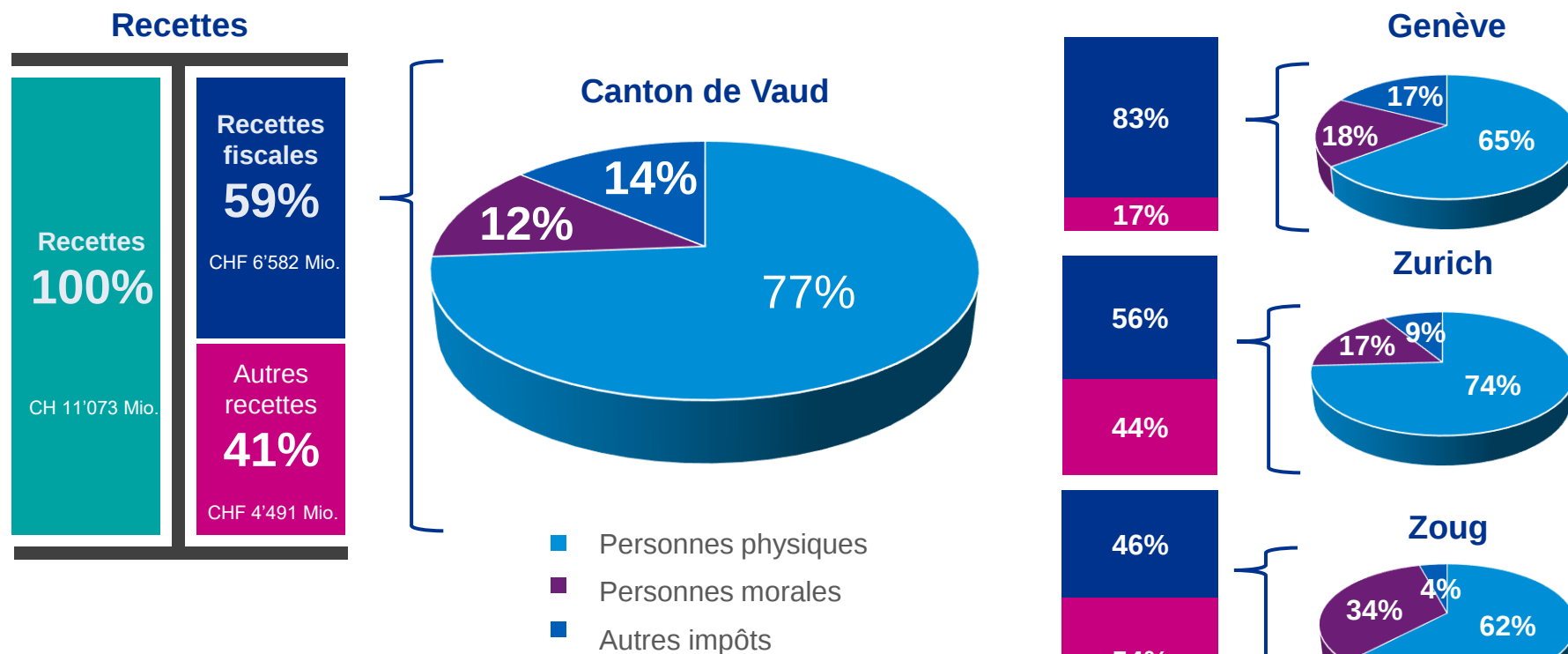
Note : Les revenus fiscaux représentent respectivement 59% des recettes totales perçues par le canton de Vaud en 2020.
Source : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2021_avril_actus/Comptes_2020_annexes.pdf



La source fiscale principale du canton de Vaud provient des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, avec une part très importante d'environ 77%. Les personnes morales contribuent plus faiblement au financement du canton, avec environ 12% des recettes fiscales cantonales. Les autres impôts, qui comprennent notamment les impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutation, et les impôts sur les donations et successions, contribuent à hauteur d'environ 14% des recettes fiscales du canton.

Structure des revenus fiscaux en 2020

Comparaison par type d'impôt : cantons de Vaud, Genève, Zurich et **Zoug**



Note : Les revenus fiscaux représentent respectivement 59% des recettes totales perçues par le canton de Vaud en 2020.

Sources : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2021_avril_actus/Comptes_2020_annexes.pdf

<https://www.ge.ch/document/23940/annexe/2>

https://www.zh.ch/content/dam/zhweb/bilder-dokumente/themen/steuern-finanzen/kantonsfinanzen/geschaeftsbericht-rechnung/2020/geschaeftsbericht_regierungsrat_2020_teil-3.pdf

<https://www.zg.ch/behoerden/regierungsrat/finanzen-und-geschaeftsberichte/downloads/2020-geschaeftsbericht/download>



En comparaison, Vaud est proche de Zurich et Zoug en ce qui concerne la proportion de ses recettes totales provenant d'impôts. En revanche, nous pouvons observer que les personnes physiques vaudoises sont proportionnellement les contribuables les plus **sollicités**.



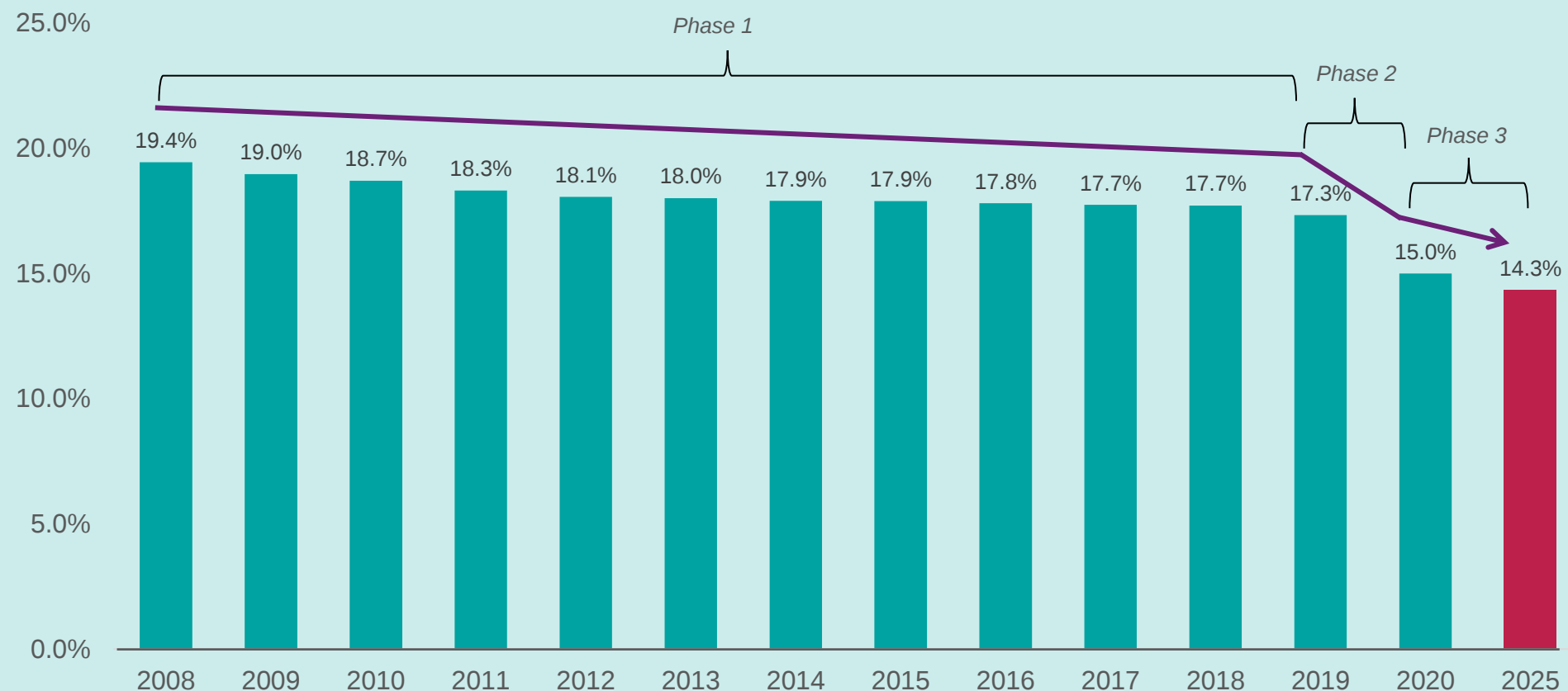
Imposition des entreprises

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Impôt sur le bénéfice

Moyenne suisse du taux d'impôt: tendance 2008 - 2025



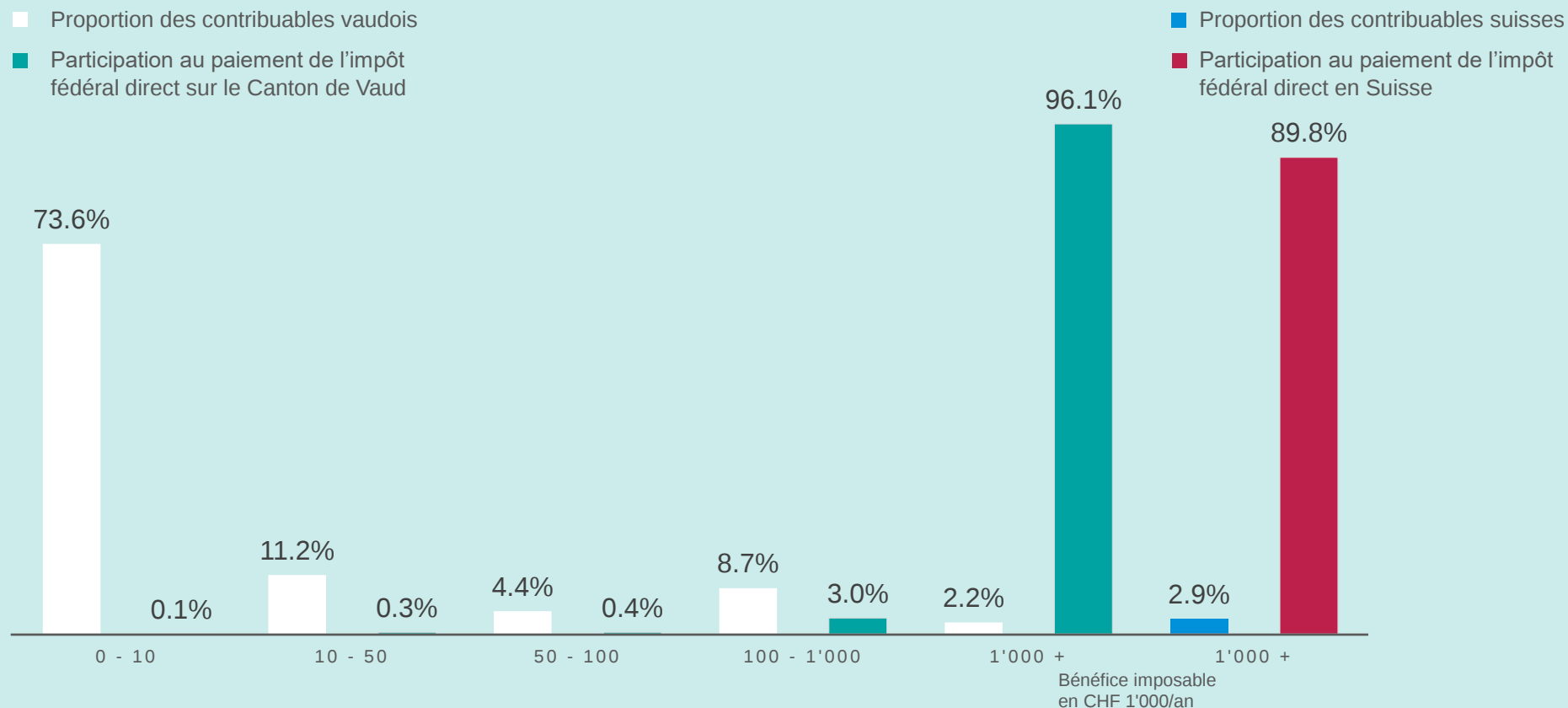
- **Phase 1** : Le taux d'impôt moyen suisse sur le bénéfice a globalement faiblement diminué de 2008 à 2018.
- **Phase 2** : Les baisses significatives entre 2019 et 2020 sont dues aux réductions parfois drastiques des taux cantonaux d'impôt, en réponse à la mise en application de la réforme fiscale pour la plupart des cantons.
- **Phase 3** : Une faible baisse du taux entre 2020 et 2025 est attendue suite aux réductions progressives des taux, déjà votées, par certains cantons (par ex : Zurich). Les futurs développements internationaux pourraient impacter cette baisse.

Moyenne des taux d'impôt sur le bénéfice effectifs (taux avant impôt) au niveau fédéral, cantonal et communal pour les sociétés imposées de manière ordinaire dans les chefs-lieux cantonaux respectifs. En cas de taux progressif par palier, le taux maximal a été pris en considération. Source : KPMG Suisse

© 2021 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

Quelles entreprises paient l'impôt fédéral direct?

Comparaison en fonction du bénéfice imposable (2017)



Source: <https://www.estv.admin.ch/estv/de/home/allgemein/steuerstatistiken/fachinformationen/steuerstatistiken/direkte-bundessteuer/dbst-ip-kantone-2017.html>



Alors qu'environ 73,6% des personnes morales vaudoises ne paient pratiquement aucun impôt fédéral direct, 2,2 % des personnes morales supportent plus de 96,1 % de la charge d'impôt fédéral direct. Cela signifie que la quasi totalité de la charge fiscale est supportée par un nombre restreint d'entreprises. Ce constat est particulièrement marqué dans le canton de Vaud en comparaison avec les autres cantons (CH : 2,9 % des contribuables pour 89,8 % de l'impôt).



Vaud en comparaison intercantonale

Janick Pochon

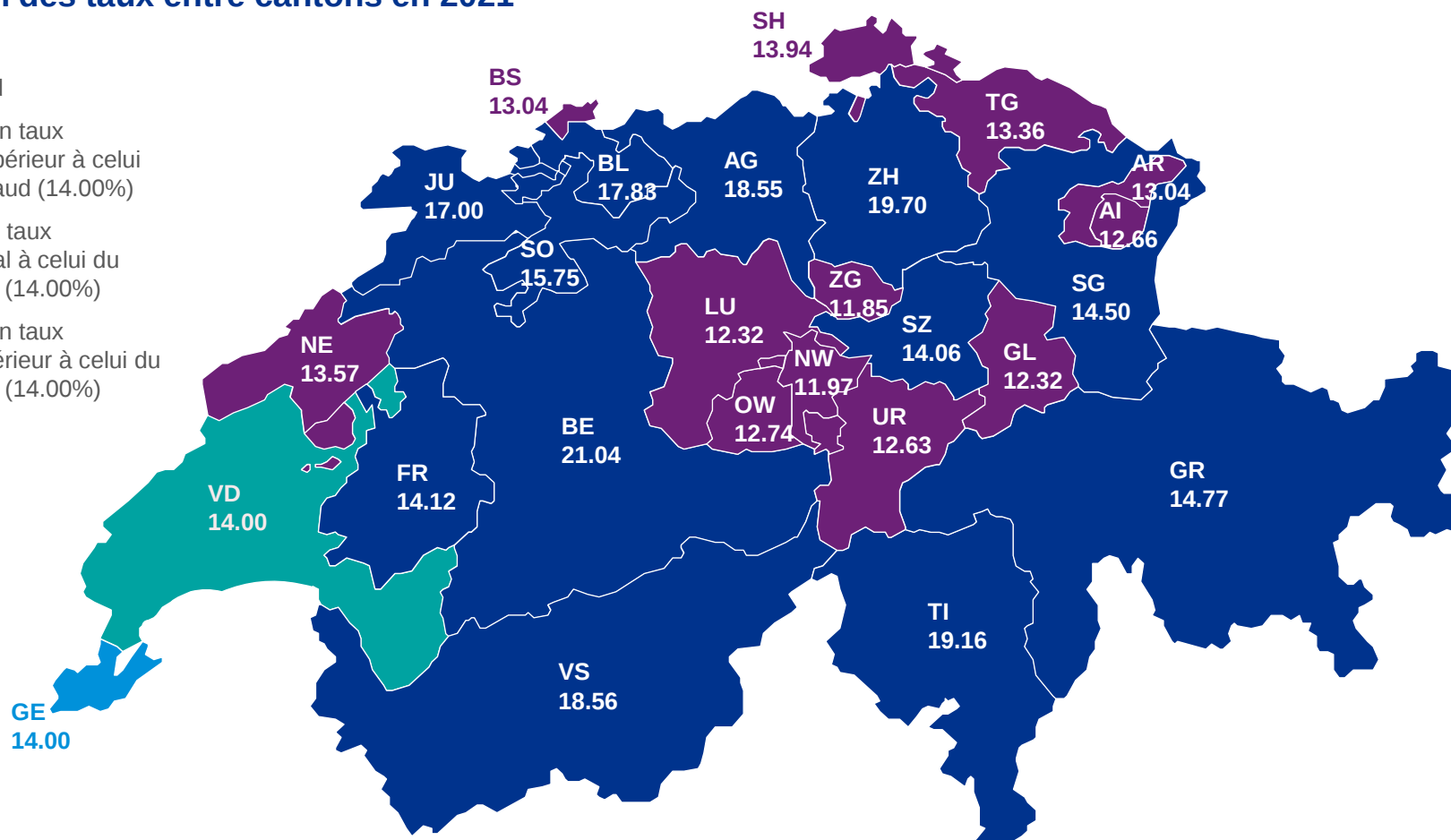
Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Impôt sur le bénéfice

Comparaison des taux entre cantons en 2021

- Canton de Vaud
- Cantons avec un taux d'imposition supérieur à celui du canton de Vaud (14.00%)
- Canton avec un taux d'imposition égal à celui du canton de Vaud (14.00%)
- Cantons avec un taux d'imposition inférieur à celui du canton de Vaud (14.00%)

Chiffres en pour cent

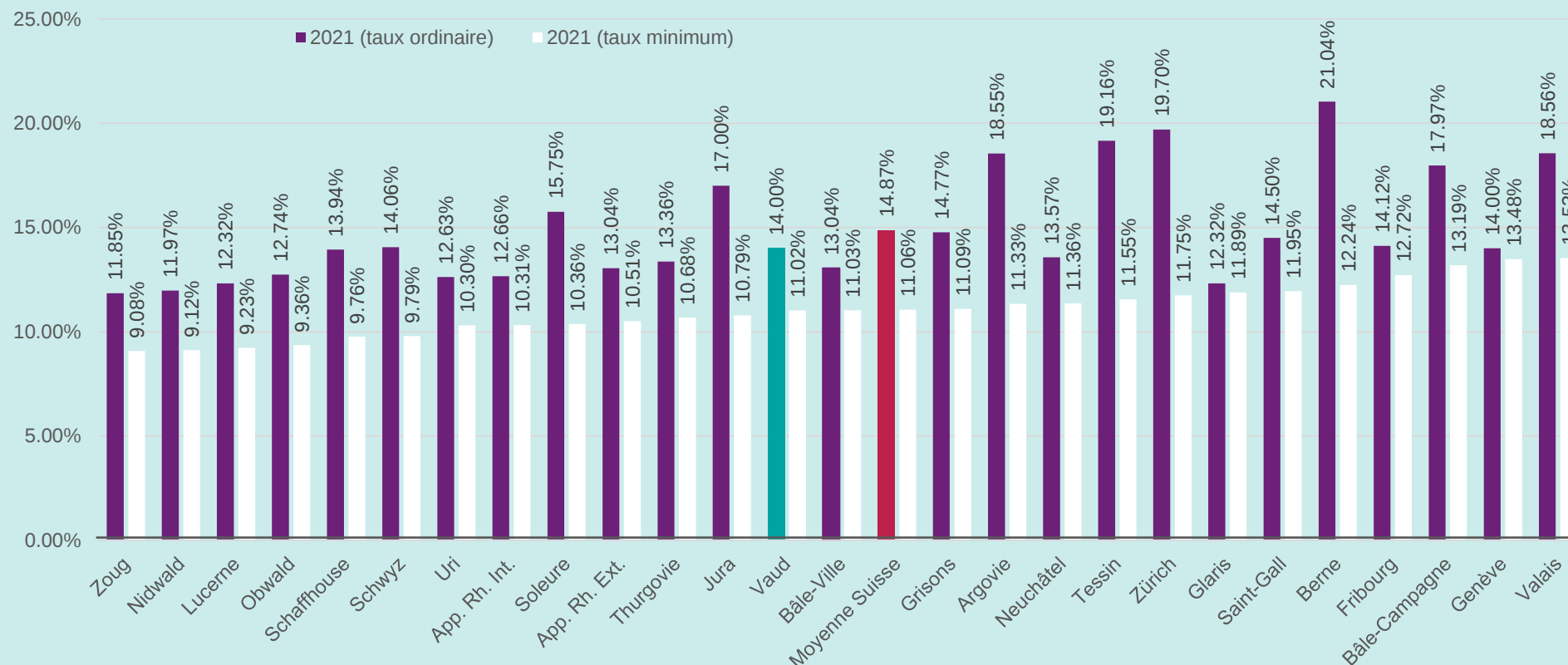


La moyenne suisse des taux ordinaire en matière d'impôt sur le bénéfice est de 14.87%. Les cantons de la Suisse centrale et orientale sont majoritairement en dessous de cette moyenne. C'est également le cas du canton de Vaud.

Note : Taux d'impôt sur le bénéfice effectifs (taux avant impôt) au niveau fédéral, cantonal et communal pour les sociétés imposées de manière ordinaire dans les chefs-lieux cantonaux respectifs. En cas de taux progressif par palier, le taux maximal a été pris en considération. Source : KPMG Suisse

Impôt sur le bénéfice

Etat des taux d'impôt 2021 : comparaison intercantonale

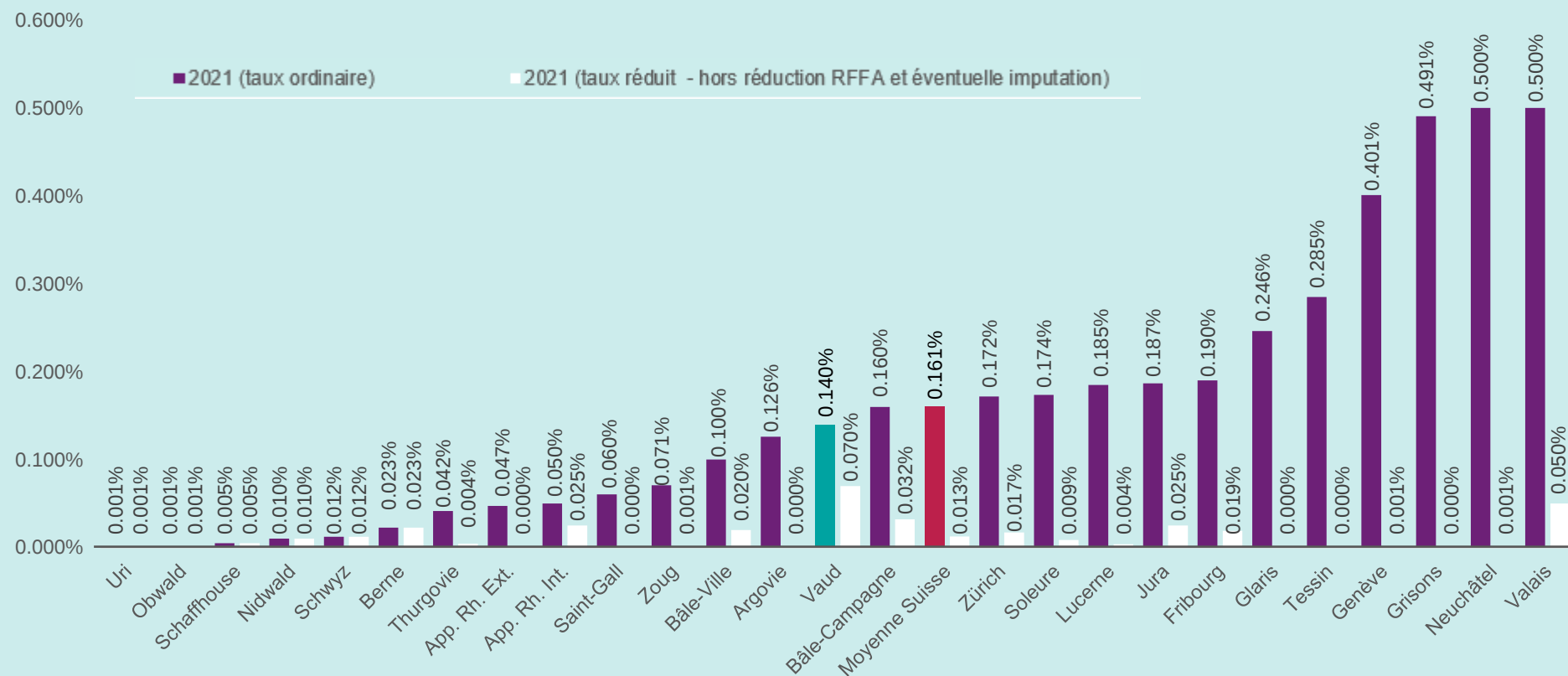


A la suite de l'implémentation de la RFFA, de nouvelles déductions fiscales ont été mises en place en faveur des contribuables. Le taux d'imposition ordinaire n'est donc pas le seul comparatif pertinent: le taux minimum ci-dessus représente le taux d'imposition ordinaire duquel a été retranché l'effet fiscal maximal des déductions liées (i) aux activités R&D, (ii) à l'abandon d'un statut fiscal (principalement en suisse allemande), et (iv) aux intérêts notionnels (Zurich). Le canton de Vaud avec un taux ordinaire de 14%, et un taux minimum de 11.02% est très légèrement en dessous des moyennes respectives de la Suisse et a privilégié les activités de R&D.

Note : Taux d'impôt sur le bénéfice effectifs (taux avant impôt) au niveau fédéral, cantonal et communal pour les sociétés imposées de manière ordinaire dans les chefs-lieux cantonaux respectifs. Source : KPMG Suisse

Impôt sur le capital

Etat des taux d'impôt 2021 : comparaison intercantonale



Sur le plan international, la Suisse est un des seuls pays à encore prélever un impôt sur le capital sur les fonds propres des entreprises. Entre cantons, il est constaté une grande disparité en matière de taux d'impôt sur le capital. Cependant, suite à la RFFA, presque tous les cantons prévoient un taux d'impôt réduit pour la partie des fonds propres liés aux prêts intra-groupes, aux brevets et aux participations. De plus, comme le canton de Vaud, une majeure partie des cantons prévoit une imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital. Ces différentes mesures ont pour conséquence de baisser significativement l'impôt. Le taux d'impôt ordinaire du canton de Vaud à 0.14% est très proche de la moyenne Suisse.

Note: Taux d'impôt sur le capital ordinaire dans les chefs-lieux cantonaux respectifs ainsi que le taux d'impôt réduit (minimum) tenant compte de l'application des différentes mesures prévues par les cantons. Source: KPMG Suisse



Vaud en comparaison internationale

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Impôt sur le bénéfice

Comparaison internationale des taux 2021 : 0% à 35%



Sur le plan international, la Suisse avec un taux moyen effectif d'impôt sur le bénéfice de 14.87% reste très compétitive. Nos concurrents directs sont l'Irlande, Chypre, Hongkong et Singapour. Avec l'introduction d'un taux minimum d'imposition mondial de 15% (BEPS 2.0), l'attractivité liée à un taux d'impôt bas va diminuer en faveur d'autres critères non fiscaux. Face à ces nouvelles règles d'imposition, la Suisse devra adapter sa législation en intégrant ces règles afin d'éviter de perdre des recettes fiscales.

Source : KPMG Suisse



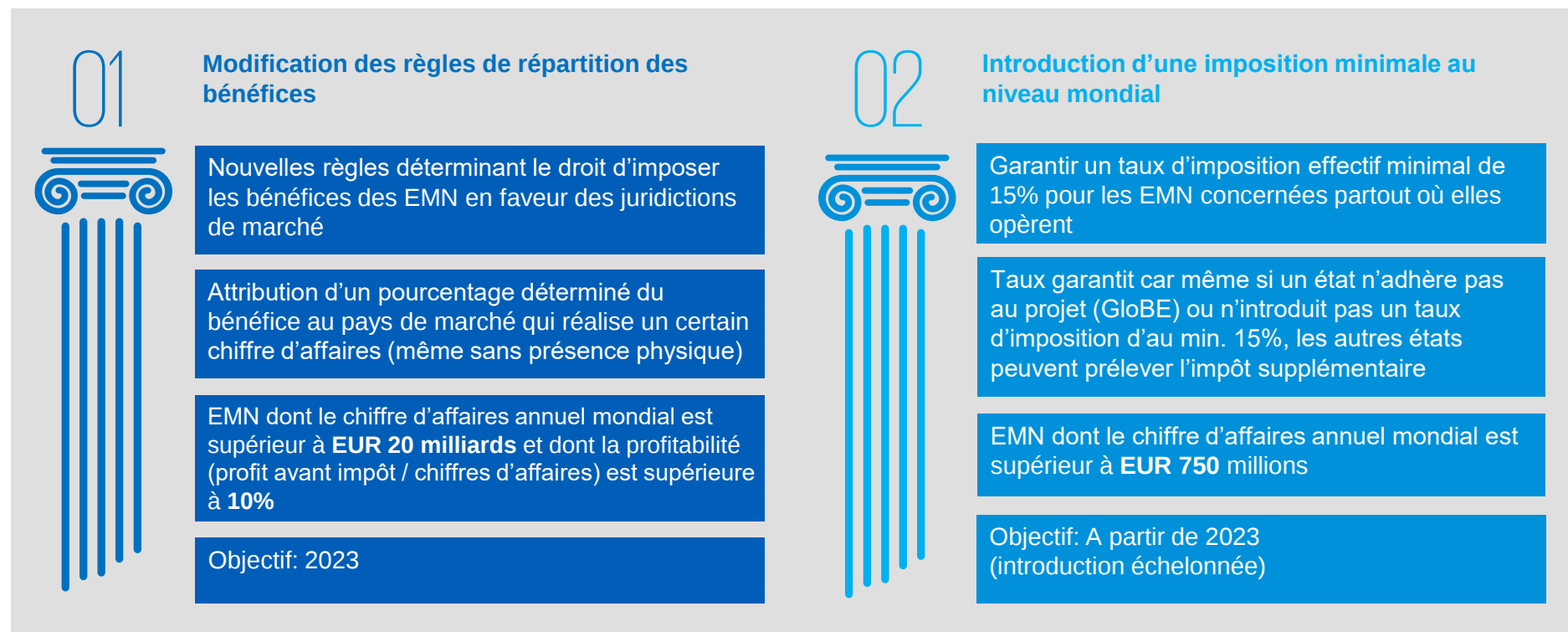
Défis internationaux à venir: BEPS 2.0

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

BEPS 2.0 – Survol des deux piliers

L'objectif de BEPS est de limiter les planifications des Entreprises Multinationales (EMN) qui tirent profit de l'absence d'harmonisation des législations entre pays pour transférer indûment des bénéfices dans un but d'économie fiscale.



La Suisse a adhéré aux lignes directrices déterminées par le Cadre inclusif de l'OCDE pour l'imposition des grandes EMN et va modifier son système fiscal – au minimum pour les standards impératifs – pour traduire ces nouvelles dispositions dans son droit interne et son droit international.

Parallèlement, la Suisse et les cantons examinent si d'autres modifications des conditions-cadres offertes aux acteurs économiques sont nécessaires pour maintenir leur attractivité.

Selon le DFF, le pilier 1 concernerait entre trois et cinq entreprises suisses, alors que le pilier 2 impacterait bien plus d'entreprises.

Pilier 2- Impact pour les sociétés suisses et vaudoises

 Entreprises concernées	 Impacts attendus du Pilier 2	 Conséquences sur les mesures d'incitation fiscales
– Estimation des Entreprises Multinationales (EMN) concernées en Suisse par le pilier 2 selon le DFF: - Plus de 250 entreprises suisses, et - 3000 à 4000 filiales suisses de groupes étrangers – Estimation du nombre de EMN vaudoises concernées non encore communiquée	Revenus fiscaux: – Augmentation de l'imposition des entreprises, à tout le moins pour les EMN concernées – Toute chose étant égale, l'état aura la possibilité d'ajuster ses règles et de voir ses revenus fiscaux croître grâce à: - L'augmentation de la charge fiscale suisse des EMN concernées vaudoises, et - L'introduction de règles inclusives permettant d'imposer des revenus réalisés à l'étranger Difficulté à estimer l'augmentation des revenus fiscaux car: - Détails du mécanisme en cours d'élaboration - Taux min.15% = Impôts concernés / Base GloBE - Base GloBE déterminée sur les normes comptables internationales, impliquant un retraitement des différences, notamment avec: - le droit comptable suisse - le bilan fiscal suisse y.c. mesures RFFA → L'augmentation d'impôt attendue pour les EMN concernées vaudoises ne peut pas être calculée par une simple comparaison de taux (11.02% ou 14% vs. 15%)	– Exonération fiscale temporaire pour entreprises nouvellement créées – Mesures introduites par la RIE III VD et la RFFA permettant aux entreprises d'être imposées à 14%, voire à 11.02%: - Réduction du taux d'impôt cantonal - Déductions additionnelles pour R&D - Patent box – Mesures transitionnelles liées à la fin des statuts applicables jusqu'à fin 2024, voire fin 2029 (RFFA) – Déclaration des réserves latentes dans le bilan fiscal lors de relocalisation d'activités en Suisse (RFFA) → Le bénéfice des ces mesures sur la charge fiscale des EMN concernées devrait être réduit, voire supprimé → Au niveau international, le taux d'impôt sur le bénéfice va perdre en importance en tant que facteur de différenciation pour déterminer la localisation de nouvelles activités



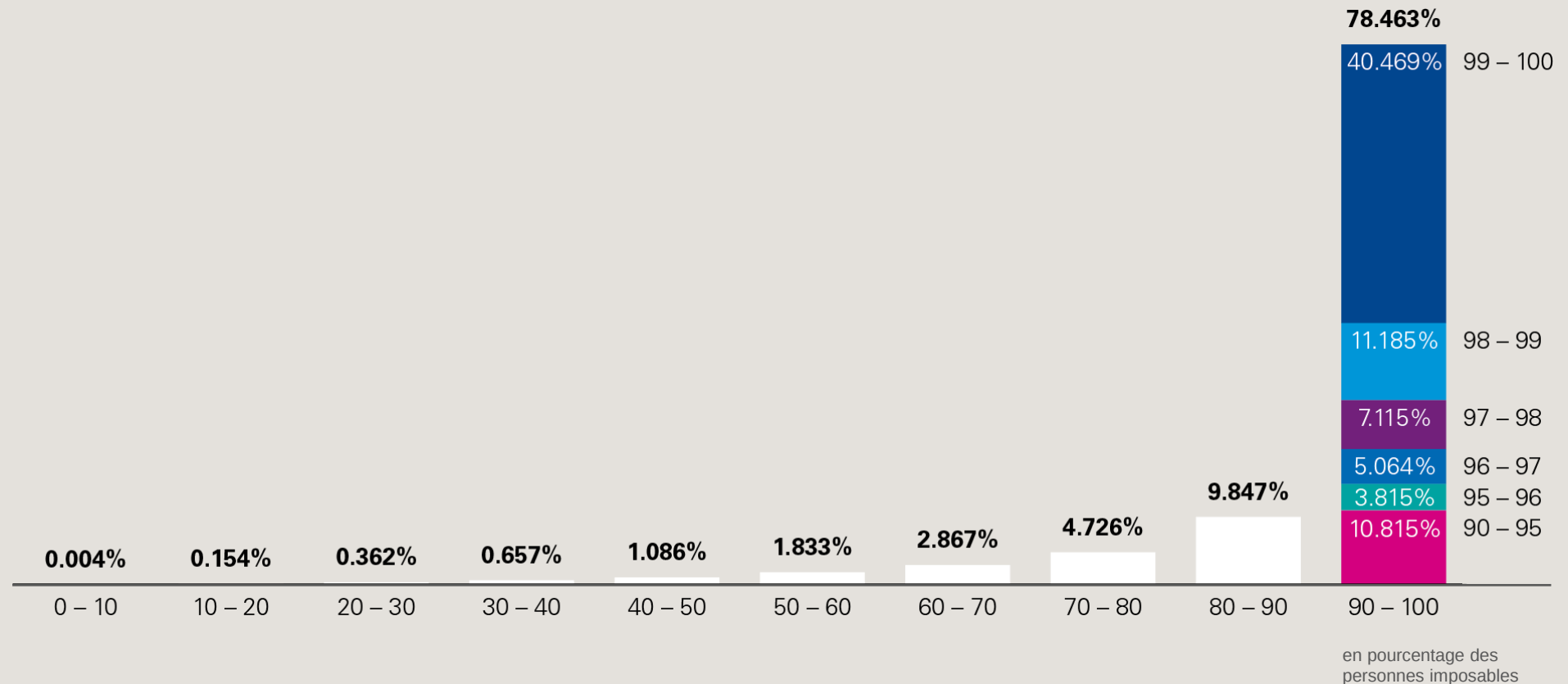
Imposition des personnes physiques

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Quels contribuables paient l'impôt fédéral direct?

Suisse : Comparaison en fonction du revenu net imposable (2017)

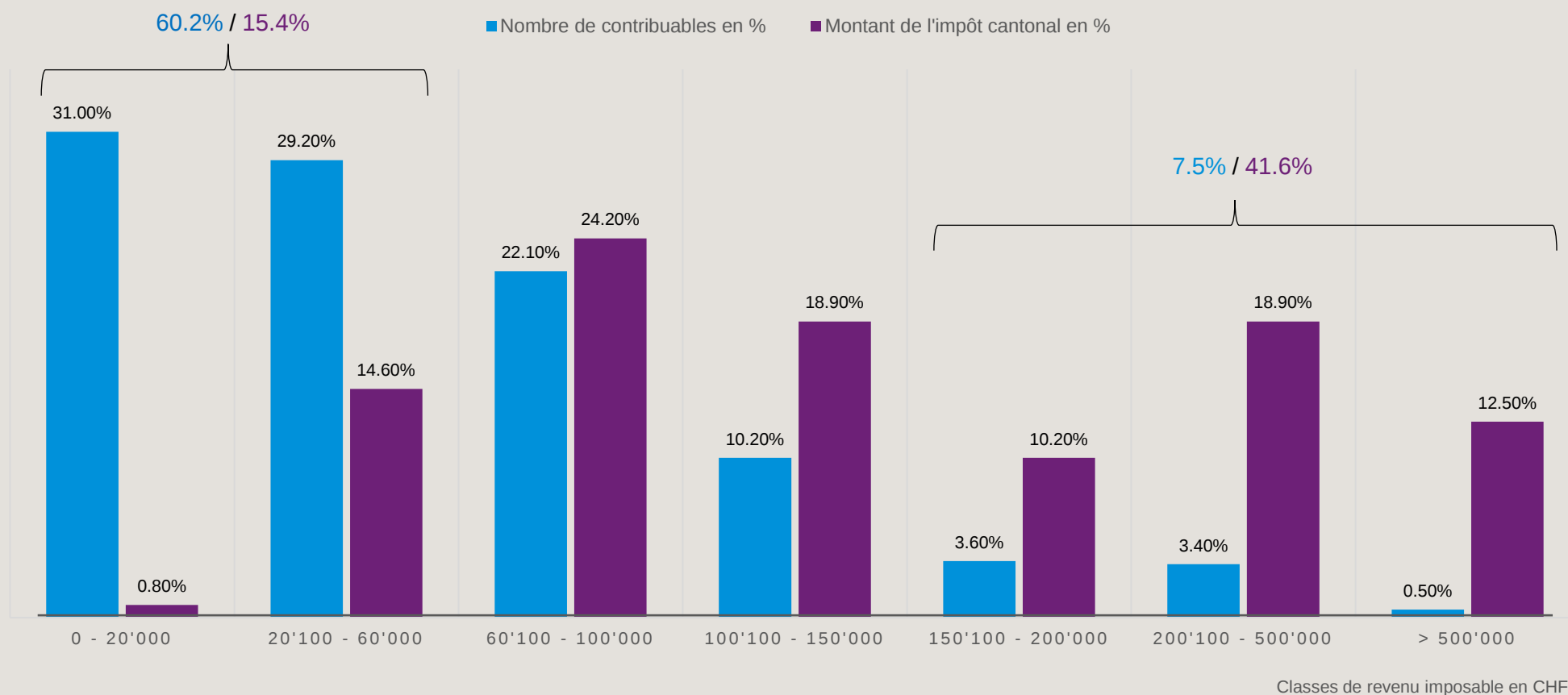


Le 10% des contribuables personnes physiques suisses s'acquitte de environ 78.5% du total de l'impôt fédéral direct. Plus précisément, le top 1% des contribuables y participe à hauteur de 40,5% (année précédente 39,9%).

Source: https://www.estv.admin.ch/dam/estv/de/dokumente/allgemein/Dokumentation/Zahlen_fakten/Steuerstatistiken/direkte_bundessteuer/perzentilen/00_perzentilen_vp17.xlsx.download.xlsx/00_perzentilen_vp17_d.xlsx

Impôt sur le revenu

Vaud : Participation à l'impôt par contribuable (2018)

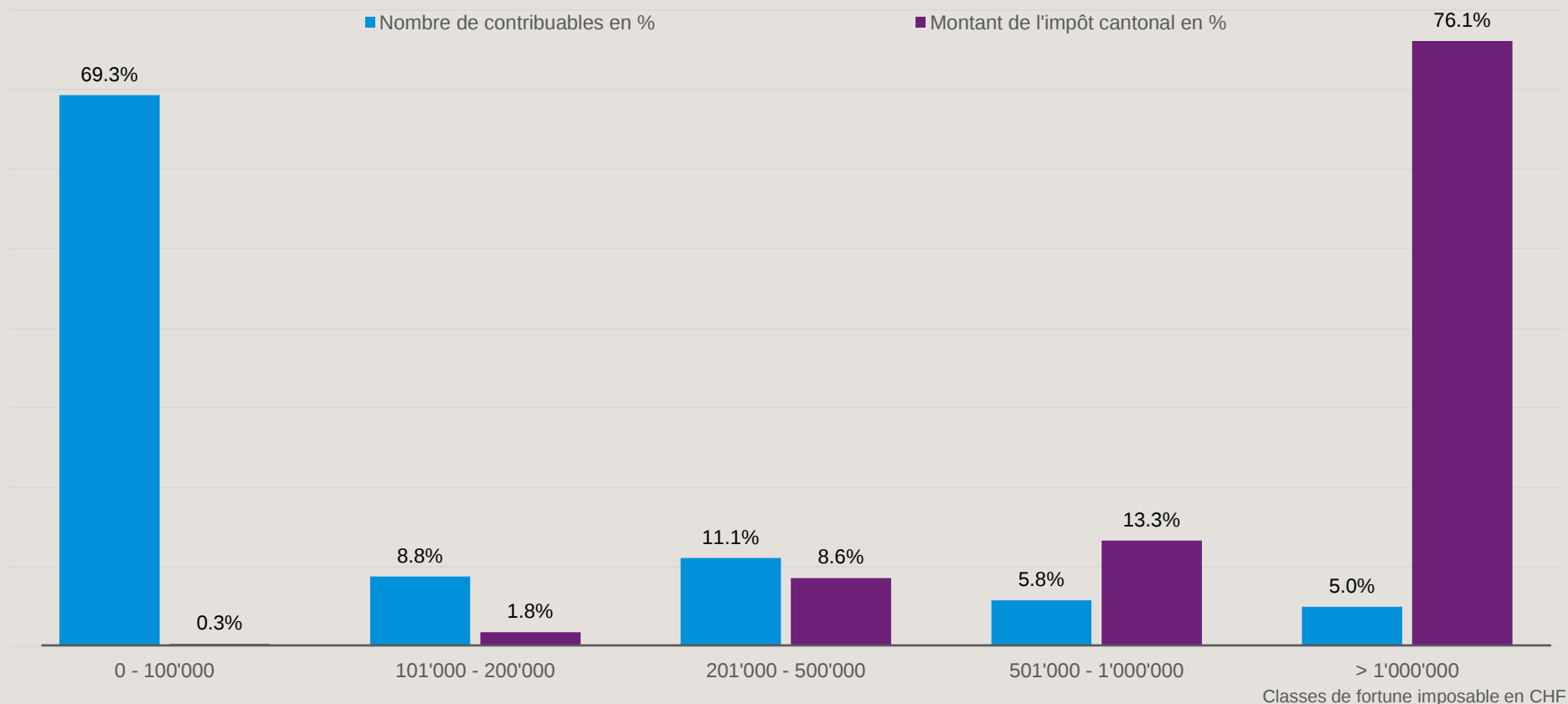


Le 60,2% des contribuables vaudois dispose de revenus imposables inférieurs à CHF 60'000 et génère 15,4% des recettes en matière d'impôt sur le revenu, alors que le 7,5% des contribuables dispose de revenus imposables supérieurs à CHF 150'000 et génère plus de 41.6% des recettes.

Note: Chiffres de l'année 2018, nombre de contribuables: 397'155, produit de l'impôt cantonal (en mio) : CHF 3'077.9.
Source: DGF / calculs STATVD https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_18/Tableaux/T18.02.08.xlsx

Impôt sur la fortune

Vaud: Participation à l'impôt par contribuable (2018)



Le 69,3% des contribuables vaudois dispose d'une fortune imposable inférieure à CHF 100'000. En termes de recettes, le 5,0% des contribuables dispose d'une fortune supérieure à CHF 1 million et s'acquitte de plus de 76.1% des rentrées en matière d'impôt sur la fortune.

Note: Chiffres de l'année 2018, nombre de contribuables: 375'786, produit de l'impôt cantonal (en mio) : CHF 447.6
Source: DGF / calculs STATVD https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_18/Tableaux/T18.02.15.xlsx

© 2021 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.



Vaud en comparaison avec les autres cantons

Janick Pochon

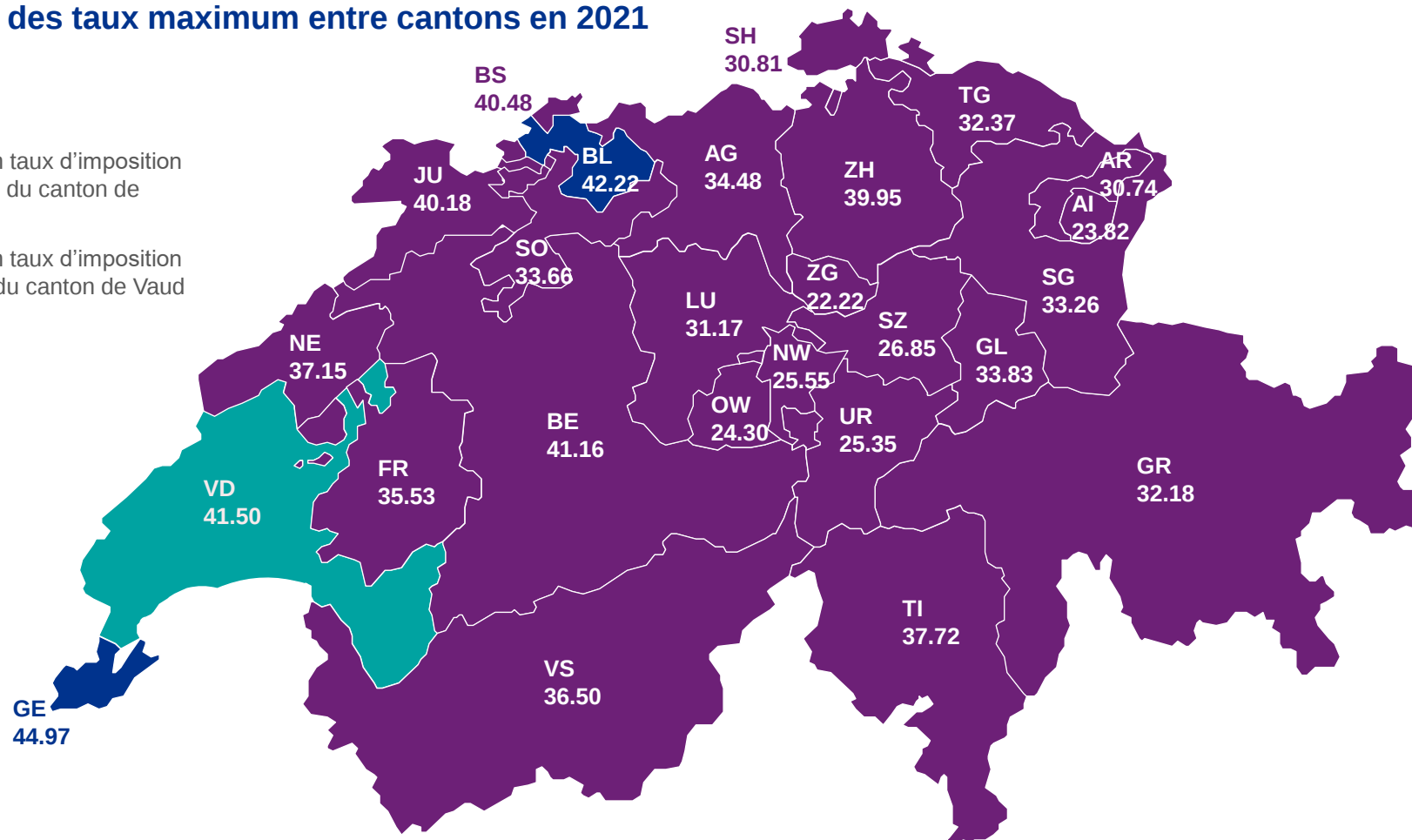
Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Impôt sur le revenu

Comparaison des taux maximum entre cantons en 2021

- Canton de Vaud
- Cantons avec un taux d'imposition supérieur à celui du canton de Vaud (41.50%)
- Cantons avec un taux d'imposition inférieur à celui du canton de Vaud (41.50%)

Chiffres en pour cent



La moyenne suisse des taux maximum en matière d'impôt sur le revenu est de 33.77%. Les cantons de la Suisse centrale et orientale sont majoritairement en dessous de cette moyenne. Nous observons avant tout que le canton de Vaud est le 3ème canton suisse connaissant le plus haut taux d'impôt sur le revenu.

Note : Taux maximal 2021 pour l'impôt sur le revenu des chefs-lieux cantonaux respectifs (IFD inclus) pour les personnes célibataires, sans enfant et sans confession avec un revenu imposable de CHF 100Mio.
Source : Moyenne de KPMG Suisse sur la base des données du [Simulateur fiscal de l'AFC \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/simulateur-fiscal)

Impôt sur le revenu

Statistiques : progression des taux en 2020 (mariés, 2 enfants)

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 60'000 de revenu brut	Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 125'000 de revenu brut	Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 500'000 de revenu brut
1	ZG	0.00%	1	ZG	1,50%	1	ZG	16,08%
2	BS	0.00%	3	SZ	4,95%	2	OW	18,13%
3	BL	0.00%	2	TI	5,03%	3	AI	18,48%
4	GR	0.00%	4	VS	5,43%	4	SZ	18,51%
5	GE	0.04%	5	ZH	5,89%	5	UR	18,73%
6	VS	0.06%	6	GR	6,08%	6	NW	19,48%
7	TI	0.07%	7	AI	6,12%	7	GL	22,40%
8	LU	0.34%	8	NW	6,64%	8	LU	22,62%
9	SG	0.34%	9	UR	6,84%	9	TG	22,83%
10	TG	0.40%	10	GE	6,90%	10	GR	23,23%
11	ZH	0.50%	11	AG	7,17%	11	AG	23,28%
12	SZ	0.53%	12	OW	7,24%	12	AR	24,10%
13	NW	0.77%	13	SH	7,34%	13	SH	24,31%
14	NE	0.87%	14	LU	7,35%	14	BS	24,57%
15	VD	0.95%	15	GL	7,46%	15	ZH	24,81%
16	UR	1.15%	16	TG	7,49%	16	SG	25,72%
17	OW	1.32%	17	SG	8,01%	17	SO	25,91%
18	GL	1.48%	18	BS	8,48%	18	VS	26,16%
19	FR	1.49%	19	AR	8,71%	19	TI	26,91%
20	JU	1.52%	20	BL	9,08%	20	JU	27,80%
21	SH	1.66%	21	FR	9,10%	21	BE	27,88%
22	AG	1.68%	22	JU	9,42%	22	FR	28,11%
23	AI	1.69%	23	SO	9,79%	23	GE	28,29%
24	SO	1.93%	24	BE	9,96%	24	BL	29,13%
25	AR	2.14%	25	VD	10,96%	25	NE	29,25%
26	BE	2.53%	26	NE	11,16%	26	VD	30,02%

En comparaison intercantonale, pour un revenu brut de CHF 60'000, Vaud se situe en comparaison intercantonale au 15^{ème} rang suisse en 2020 (7^{ème} lors du Baromètre 2018), au 25^{ème} rang pour un revenu de CHF 125'000 (24^{ème} en 2018) et au 26^{ème} rang pour un revenu de CHF 500'000 (25^{ème} rang en 2018). Ainsi, les déductions fiscales adoptées entre 2018 et 2020 au niveau cantonal, ont certes réduit l'impôt mais n'ont pas amélioré la position du contribuable vaudois en comparaison intercantonale. Vaud est l'avant-dernier canton à imposer le plus lourdement les revenus moyens (CHF 125'000 brut) alors qu'il est le canton de Suisse à imposer le plus lourdement les hauts revenus (CHF 500'000 brut).

Note: Charge du revenu brut du travail due aux impôts fédéraux, cantonaux, communaux et paroissiaux 2020 des chefs-lieux cantonaux respectifs pour un couple marié, deux revenus (70/30), avec 2 enfants. Source :

<https://swisntaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-tax>

© 2021 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.



Impôt sur la fortune

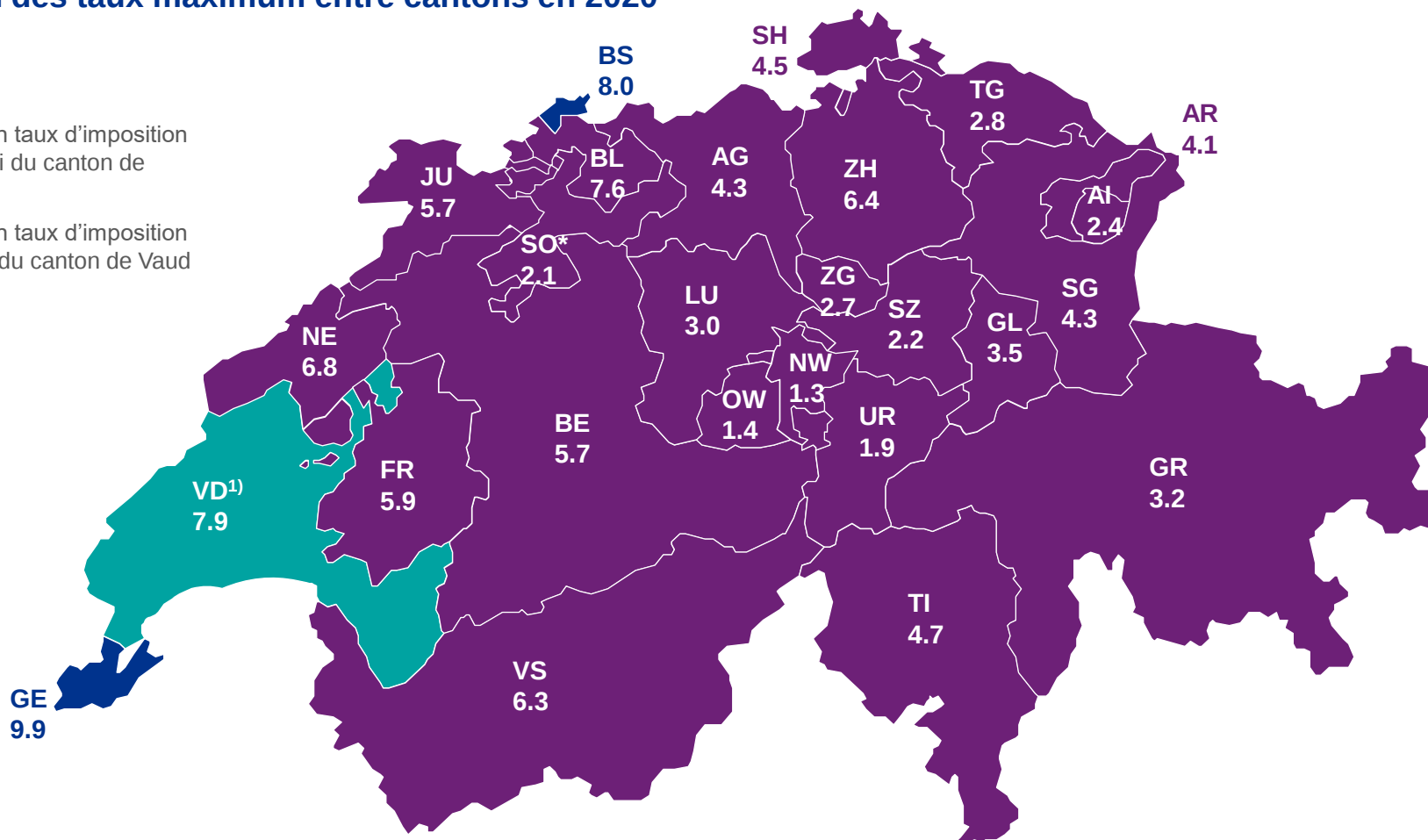
Comparaison des taux maximum entre cantons en 2020

■ Canton de Vaud

■ Cantons avec un taux d'imposition supérieur à celui du canton de Vaud (7.9‰)

■ Cantons avec un taux d'imposition inférieur à celui du canton de Vaud (7.9‰)

Taux en pour mille



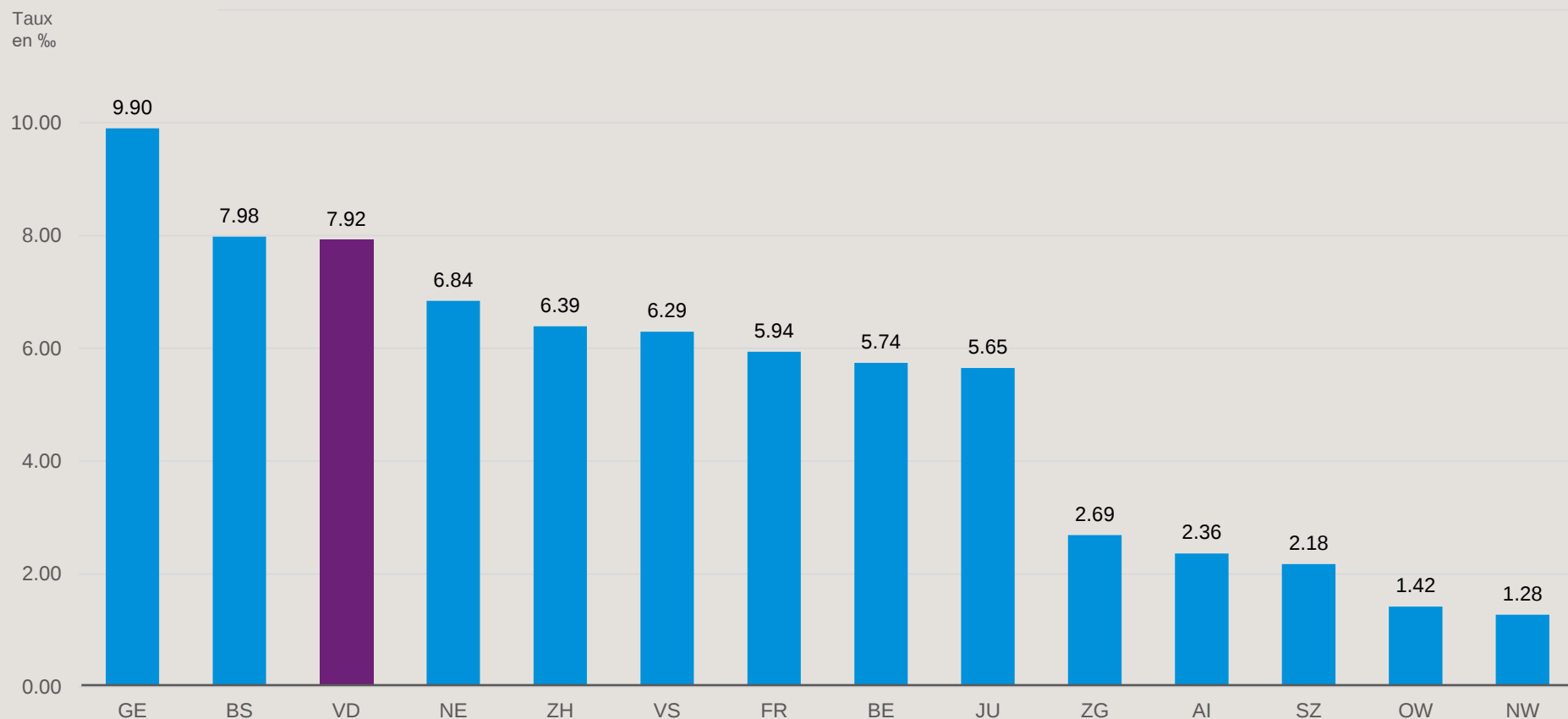
Le taux d'impôt "maximal" sur la fortune vaudois est parmi les trois plus élevés de Suisse en comparaison intercantonale.

(1)Bouclier fiscal vaudois: les impôts cantonaux et communaux ne doivent pas dépasser 60% du revenu imposable net (max. 71,5% avec l'IFD). Le rendement net de la fortune est fixé à au moins 1% de la fortune nette du canton.
| Note: La mention de taux maximaux se réfère à une charge d'impôt sur la fortune en ‰ déterminée sur une fortune imposable de CHF 50 mio pour un contribuable marié avec 2 enfants, deux revenus (70/30), sans confession, pour les chefs-lieux correspondants (hors éventuel bouclier fiscal).
Source: <https://swisstaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-tax>



Impôt sur la fortune

Comparaison des taux maximum entre cantons en 2020

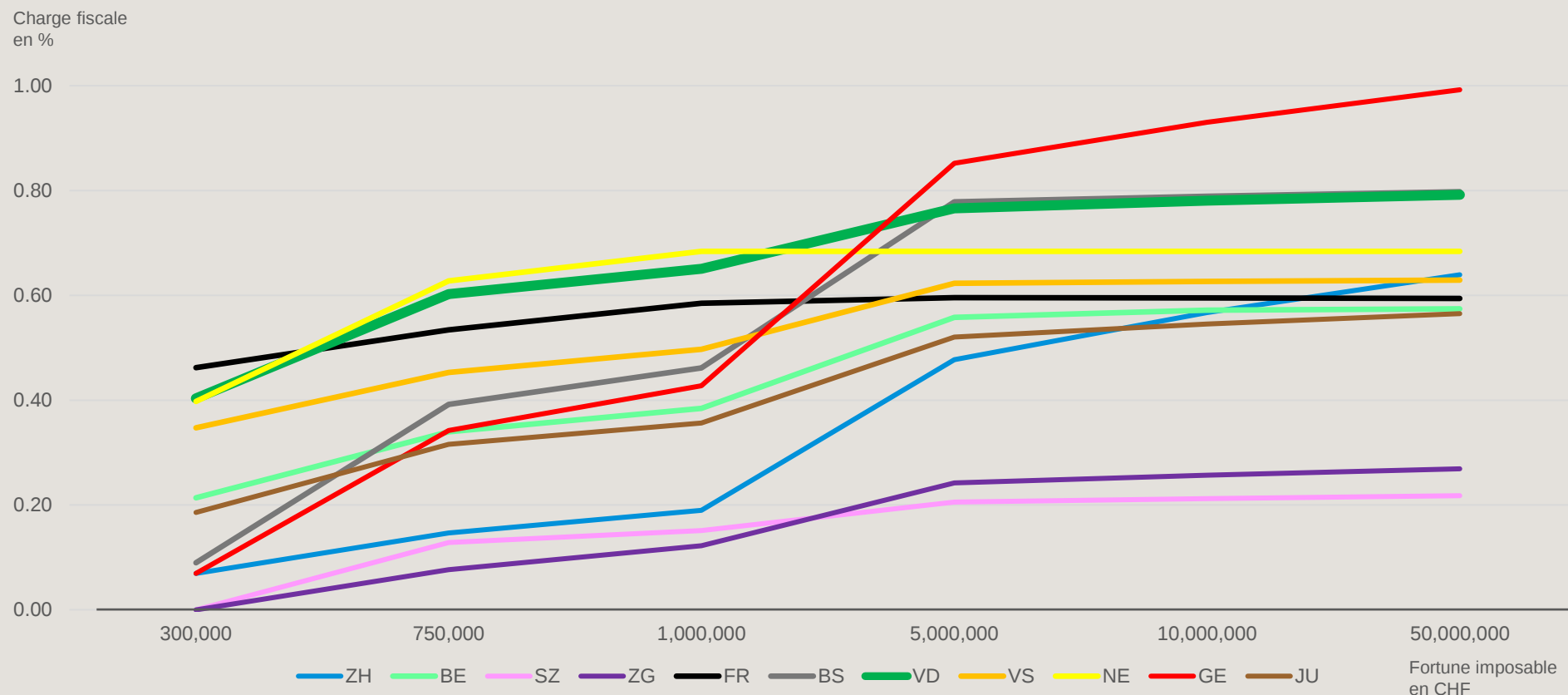


Pour les contribuables ayant une fortune importante, la charge fiscale vaudoise est jusqu'à 6 fois supérieure à celles des cantons connaissant les taux les plus bas.

La mention de taux maximaux se réfère à une charge d'impôt sur la fortune en ‰ déterminée sur une fortune imposable de CHF 50 mio pour un contribuable marié avec 2 enfants, deux revenus (70/30), sans confession, pour les chefs-lieux correspondants (hors éventuel bouclier fiscal). Source: <https://swisstaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-tax>

Impôt sur la fortune

Progression des taux en 2020 (mariés, 2 enfants)



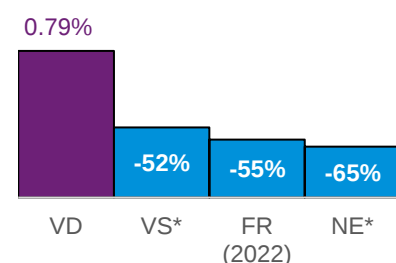
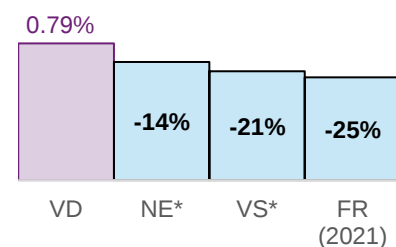
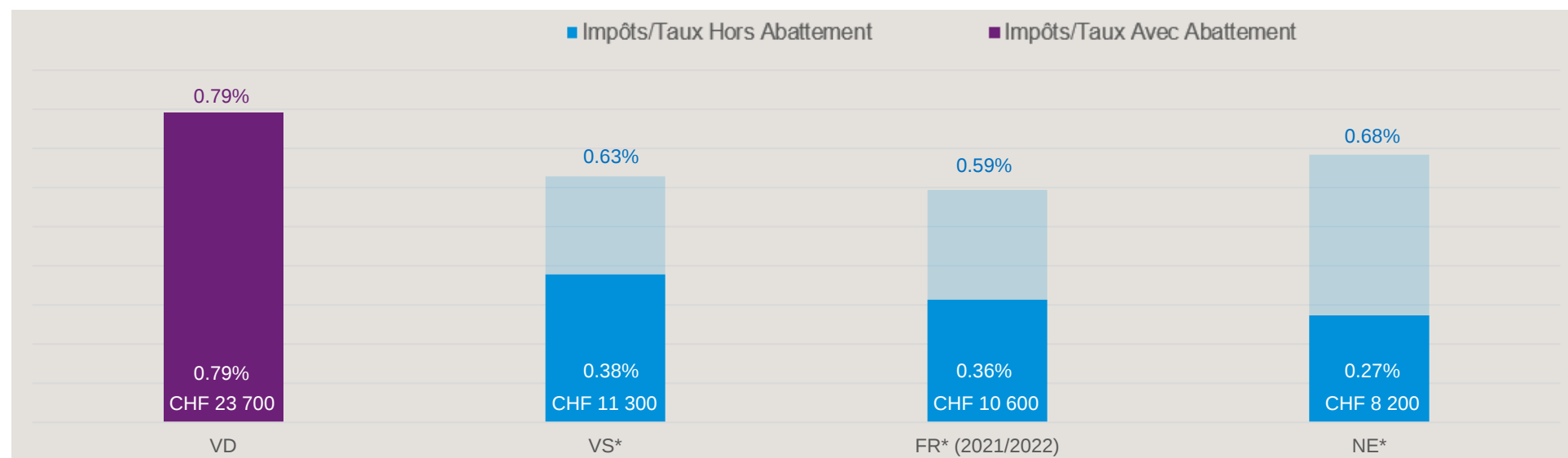
Le canton de Vaud est parmi les cantons de Suisse qui impose le plus lourdement la fortune. Contrairement à Genève et à Bâle-Ville qui connaissent également des taux élevés pour les grandes fortunes, le canton de Vaud impose aussi lourdement les fortunes moyennes et compte parmi les deux cantons de Suisse à imposer le plus lourdement les fortunes entre CHF 150'000 et CHF 1 million.

Note: Charge fiscale totale en % due aux impôts cantonaux, communaux et paroissiaux 2020 des chefs-lieux cantonaux respectifs pour une personne mariée, deux revenu (70/30) avec deux enfants
Source : <https://swisstaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-tax>

Impôt sur la fortune

Imposition de l'outil de travail: Effet de l'abattement accordé par certains cantons

Entrepreneur-actionnaire détenant une entreprise non cotée, active dans le canton de domicile et évaluée à CHF 3 millions.



Si seuls les taux d'impôt sont considérés, les cantons de Neuchâtel, du Valais et de Fribourg présentent des taux inférieurs à celui du canton de Vaud dans une proportion qui varie entre **14% et 25%**. Cependant, contrairement au canton de Vaud, ces trois cantons accordent un **abattement** de la base imposable ou du taux pour l'outil de travail. Cet abattement s'élève entre 40% et 60%.

Par conséquent, le différentiel effectif de charge fiscale entre ces trois cantons et le canton de Vaud est largement supérieur au différentiel des taux. En effet, après abattement, ces cantons présentent des taux d'impôt effectifs inférieurs à celui du canton de Vaud dans une proportion qui varie entre **52% et 65%**. Ainsi, pour une entreprise de valeur vénale identique, l'impôt sur la fortune s'élève à CHF 23'700 pour un vaudois alors qu'il s'élève à CHF 8'200 pour un neuchâtelois, soit une charge d'impôt quasiment **3 fois** supérieure.

Le Conseil d'Etat propose dans le budget 2022 qui sera débattu au Grand Conseil en décembre, la mise en place d'un règlement pour l'imposition de l'outil de travail (titres non cotés) qui n'accorderait pas d'abattement mais travaillerait sur l'évaluation des valeurs vénales des entreprises par le biais du **taux de capitalisation** (taux à définir).

Charge fiscale en CHF arrondie à la centaine inférieure considérant un contribuable imposé au taux maximal. Ici, le taux maximal considéré est celui déterminé sur une fortune imposable de CHF 50 mio pour un contribuable marié avec 2 enfants, sans confession, pour les chefs-lieux correspondants (hors éventuel bouclier fiscal). Abattement soumis à conditions cantonales spécifiques. VS: abattement selon art. 56 al. 4 LF, FR: abattement selon l'art. 62 al. 3 LICDnv applicable à partir du 1er janvier 2022, NE: art. 49 al.4 LCdir.



Conclusions

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Conclusions

Le canton de Vaud a agi en tant que précurseur dans la mise en place de la réforme de la fiscalité des entreprises. Pour un certain nombre de grandes multinationales vaudoises, l'effet des mesures prises alors va être réduit. Avec le pilier 2, elles supporteront une augmentation de leur charge fiscale ce qui amènera des recettes fiscales supplémentaires au canton de Vaud.

Le maintien de l'attractivité du canton passe en premier lieu, et de manière croissante, par des éléments non-fiscaux (infrastructures, formations, accès aux talents et aux marchés, sécurité juridique, etc.) mais également par un environnement fiscal compétitif.

D'un point de vue fiscal, différents axes devraient être examinés au niveau fédéral (impôt anticipé, droits de timbre). Au niveau du canton de Vaud, c'est la fiscalité des personnes physiques qui retient toute l'attention tant au niveau de l'impôt sur le revenu que de l'impôt sur la fortune de par une fiscalisation parmi les plus élevées de Suisse.

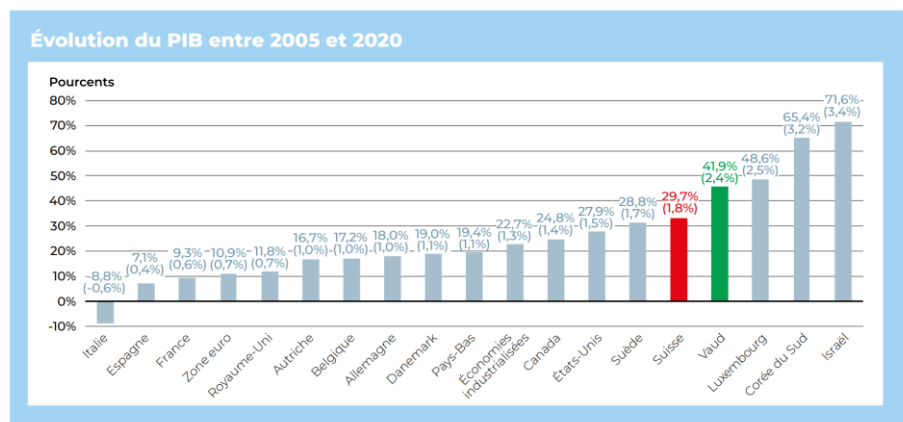
Une priorité: l'attractivité

Claudine Amstein, directrice de la CVC I

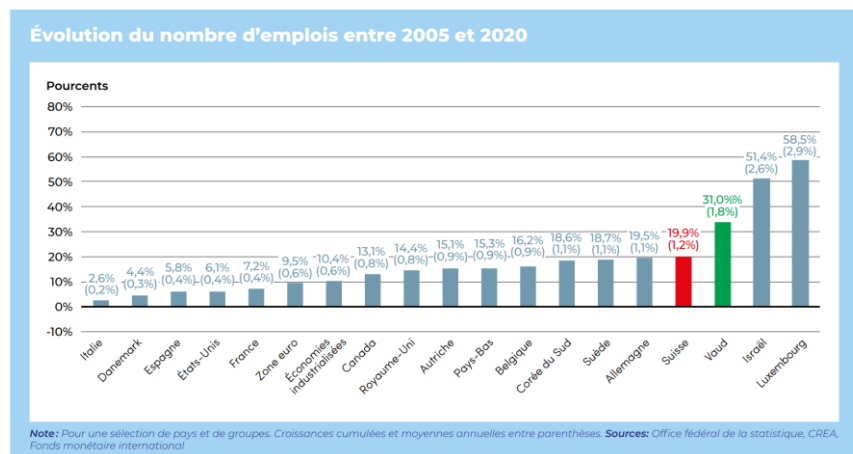


Le canton de Vaud : le meilleur...

- Il reste dans les premières places **en matière d'innovation**
- Sur ces 15 dernières années, le **PIB vaudois** a augmenté davantage que le PIB moyen de la Suisse
- L'évolution de **l'emploi** est également plus positive sur la même période



Note: Pour une sélection de pays et de groupes. Valeurs cumulées, moyennes annuelles entre parenthèses. Sources: Office fédéral de la statistique, Secrétariat d'État à l'économie, CREA, Fonds monétaire international



Note: Pour une sélection de pays et de groupes. Croissances cumulées et moyennes annuelles entre parenthèses. Sources: Office fédéral de la statistique, CREA, Fonds monétaire international

Cf. étude «De la crise des subprimes à celle du Covid, le miracle vaudois», CVCI, BCV, CREA, septembre 2021.

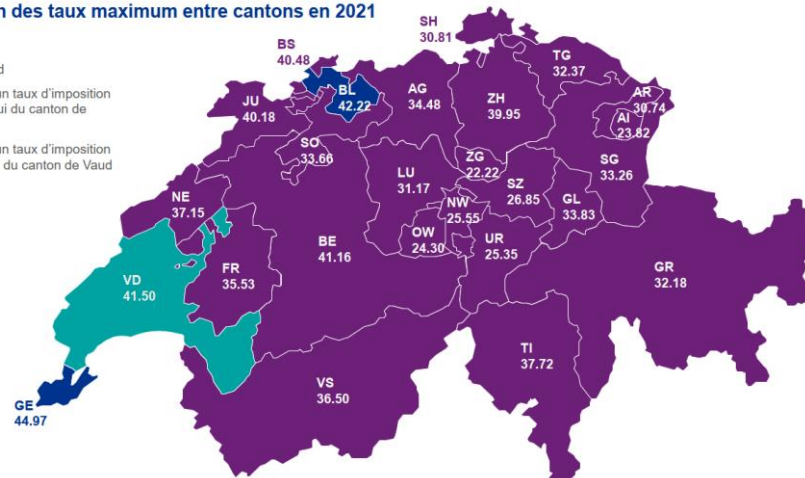
... et le pire!

- En matière fiscale, si la situation a été clarifiée et maîtrisée pour la fiscalité des personnes morales suite aux réformes RIE III et RFFA, **la fiscalité vaudoise des personnes physiques** reste anormalement élevée.

Impôt sur le revenu

Comparaison des taux maximum entre cantons en 2021

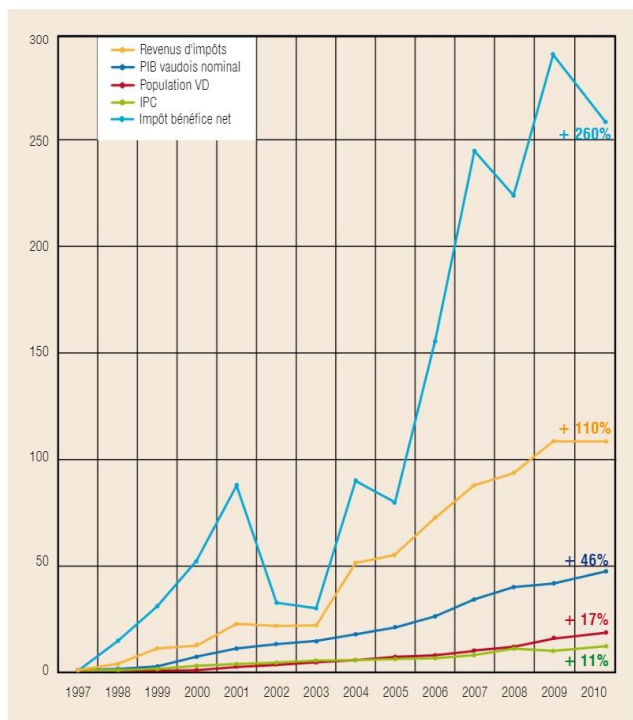
- Canton de Vaud
 - Cantons avec un taux d'imposition supérieur à celui du canton de Vaud (41.50%)
 - Cantons avec un taux d'imposition inférieur à celui du canton de Vaud (41.50%)
- Chiffres en pour cent



(Source: KPMG Suisse, «Baromètre fiscal vaudois 2021», p. 25)

- **Pour l'attractivité** du canton, il n'est pas possible de dissocier les **personnes physiques et morales**.

Evolution des rentrées fiscales vaudoises

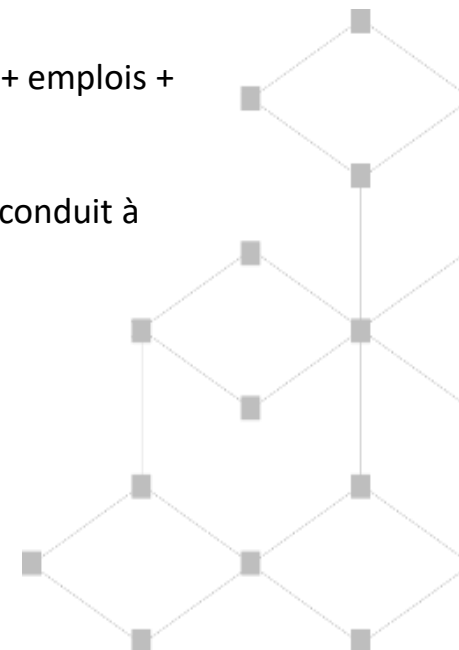


Source : SCRIS/ACI/OFS

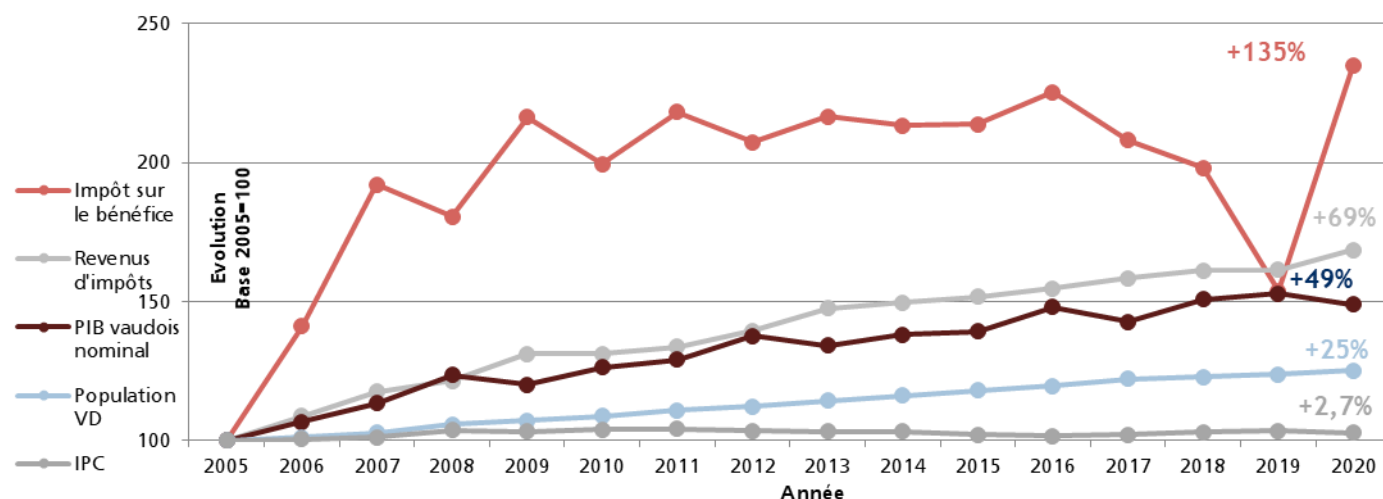
Cf. « Fiscalité vaudoise: comparaisons intercantionales 2011 », CVCI.

Sur la période 1997-2010, les revenus d'impôts ont augmenté de 110%

- **Conditions-cadres favorables** = nouvelles entreprises + emplois + rentrées fiscales
- **L'arrivée d'entreprises**, grâce à l'arrêté Bonny, a aussi conduit à l'installation de contribuables à hauts revenus.



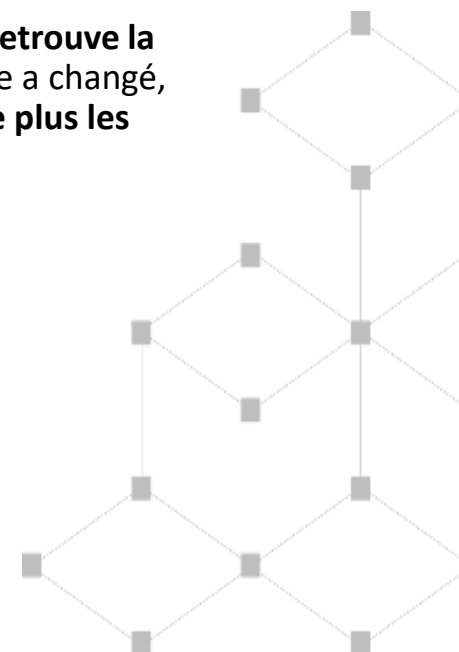
Apport des contribuables



Source: SCRIS, ACI, OFS.

- Depuis la crise des années 1990, la population vaudoise a fait d'importants efforts pour que **le Canton retrouve la prospérité**. Sur la période 2005-2020, les revenus d'impôts ont augmenté de 69%. La situation financière a changé, cela depuis des années, pourtant Vaud continue de figurer dans le **trio des tête des cantons imposant le plus les personnes physiques**, en particulier les **classes moyennes et supérieures**.
- Il n'est pas acceptable - ni justifiable! - qu'un **couple vaudois** (marié, 2 enfants, 125'000 CHF de revenu brut) soit soumis à un **taux d'impôt sur le revenu de 11.03%** (Lausanne), alors qu'il ne serait **que de 5.93% à Zurich!** *

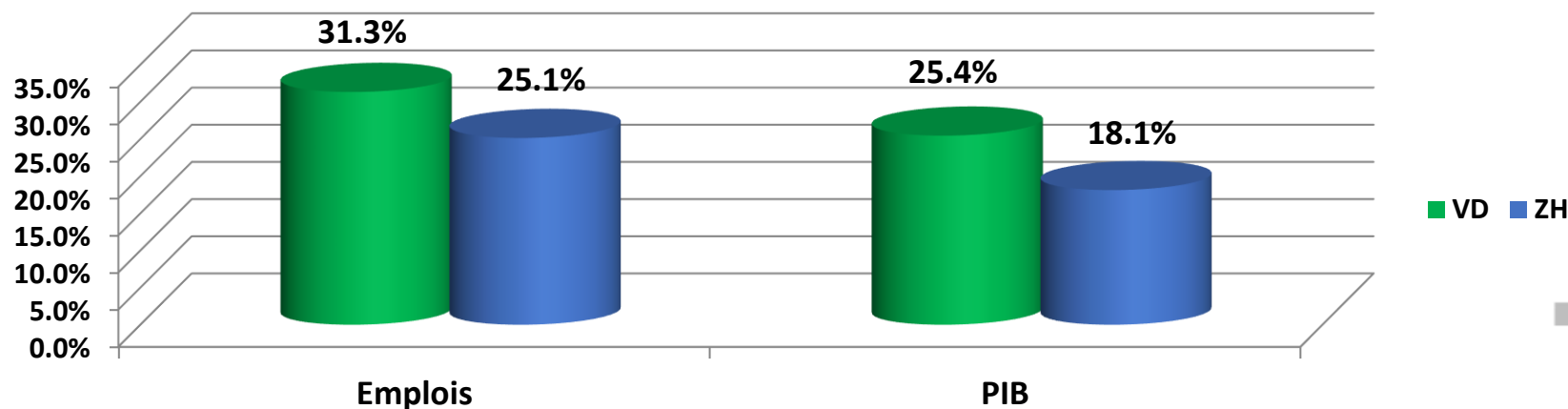
*<https://swisstaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-tax>



Poids de l'Etat

- Les contribuables ne pourront pas *ad aeternam* financer davantage un **Etat toujours plus lourd**. Il faut maintenant **cibler les prestations** de l'Etat et **cesser d'accepter comme une fatalité qu'elles ne fassent qu'augmenter**.

Part de l'administration publique en 2020, par rapport au total des emplois et du PIB



Sources: OFS, SECO, CREA.

- Et si l'on observe la **croissance de l'administration publique** entre 2005 et 2020, elle est **également supérieure** dans le canton de Vaud (vs Zurich), tant en termes d'emplois que de PIB.

Des contribuables précieux au système redistributif

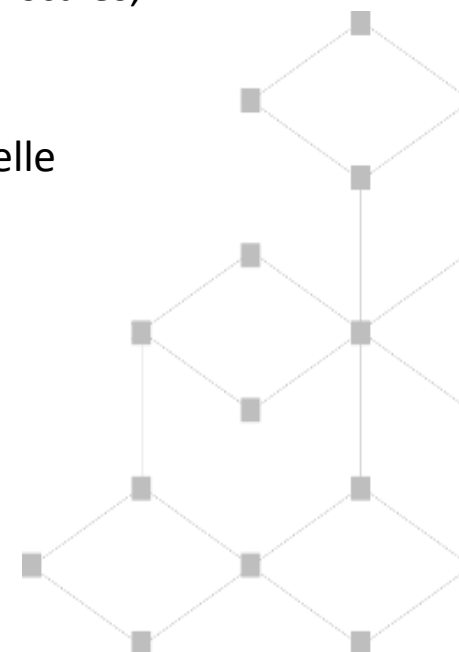
Les chiffres présentés par KPMG sont importants:

- On constate que **le 7.5% des contribuables** disposant de revenus supérieurs à CHF 150'000 **génère plus de 41.6% des recettes.**
- Vaud compte **parmi les cantons qui imposent le plus lourdement les revenus moyens** (CHF 125'000 brut) **et élevés** (CHF 500'000 brut), en particulier celles et ceux qui n'ont pas ou plus d'enfants à charge.
- **Pour l'impôt fédéral direct:** le **10%** des plus aisés **contribuent à hauteur de 78.5%** aux recettes (*Baromètre KPMG 2021, p. 21*).



Un impôt sur la fortune contreproductif

- Non seulement **le taux d'impôt «maximal» sur la fortune vaudois est parmi les trois plus élevés** de Suisse, mais Vaud est aussi dans le duo de tête des cantons qui **imposent le plus lourdement** les fortunes **entre 150'000 et 500'000 CHF**.
- C'est une **véritable « double peine » pour les propriétaires d'entreprise**, ce qui **péjore** le développement de **l'outil de travail, les investissements, la recherche et l'emploi. Pourquoi?**
 - **Un exemple concret:** un entrepreneur détenteur de son entreprise, estimée à 7 millions de francs, et qui touche un salaire de 150'000 francs après toutes les déductions fiscales, **doit consacrer près de 65% de son revenu à l'impôt.**
- L'objectif de l'Etat devrait être de pratiquer une fiscalité juste et équilibrée, dans laquelle **le cumul des impôts** (communal, cantonal et fédéral) **sur le revenu et la fortune** ne conduit pas à **une taxation qui approche parfois le 70% du revenu disponible.**



Des défis et des conditions-cadres qui évoluent

- **Plusieurs axes** sur lesquels le Canton de Vaud et la Suisse doivent prioritairement travailler...
 - Après l'abandon des négociation sur l'Accord-cadre **entre la Suisse et l'UE, assurer nos relations et échanges commerciaux**
 - Mettre en œuvre des solutions pour **l'approvisionnement énergétique et le développement durable**
 - **Favoriser l'implantation de nouvelles sociétés** selon l'**évolution** du **contexte international**, notamment en matière fiscale
 - Au niveau fiscal, le Canton de Vaud doit **s'attaquer au barème d'impôt**, à la fois **sur la fortune et sur le revenu**; de façon à ne plus péjorer l'outil de travail et à conserver ses plus « importants » contribuables.





Contacts

Dominik Weber

Responsable médias

KPMG Suisse

+41 58 249 55 71

+41 79 281 42 64

dominikweber1@kpmg.com

Fanny Oberson

Responsable de la communication

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)

+41 21 613 36 37

+41 78 720 72 83

fanny.oberson@cvci.ch

kpmg.ch/socialmedia



L'information contenue ici est de nature générale et ne prétend en aucun cas s'appliquer à la situation d'une personne physique ou morale quelconque. Même si nous mettons tout en œuvre pour fournir une information précise en temps opportun, nous ne pouvons pas garantir que cette information est fidèle à la réalité au moment où elle est reçue ou qu'elle continuera de l'être à l'avenir. Cette information ne saurait être exploitée sans un conseil professionnel basé sur une analyse approfondie de la situation en question. Les prescriptions réglementaires relatives à l'indépendance de l'auditeur déterminent l'étendue de la collaboration avec les clients d'audit. Si vous souhaitez en savoir plus sur la manière dont KPMG SA traite vos données personnelles, veuillez lire notre Privacy Policy que vous trouverez sur notre site Internet www.kpmg.ch.

© 2021 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.